ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique d'aménagement du territoire

Question orale n° 1459

Texte de la question

Le débat public sur la poursuite de la liaison Grenoble - Sisteron est clos et le Gouvernement doit prendre une décision ferme et définitive sur le tracé de l'autoroute A 51 le 19 mars prochain, les décideurs économiques locaux, les élus et la population haut-alpine attendent une décision irréversible et sans appel. Iter à Manosque, le pôle de compétitivité des solutions communicantes sécurisés à Gap, les pôles d'excellence ruraux sont autant d'outils de développement économiques et touristiques actuellement mis en oeuvre par le Gouvernement qui vont bénéficier aux Hautes-Alpes, c'est pourquoi il est impératif de combler le retard d'équipement en matière d'infrastructures routières dont le département souffre depuis trop longtemps et qui handicape son développement. Mme Henriette Martinez demande à M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer si dans le choix du tracé qu'il devra faire dans les prochains jours le Gouvernement s'est donné comme priorité absolue d'assurer le désenclavement du département des Hautes-Alpes.

Données clés

Auteur : Mme Henriette Martinez
Circonscription : Hautes-Alpes (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question orale
Numéro de la question : 1459
Rubrique : Aménagement du territoire
Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer
Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 28 février 2006, page 1953
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 28 février 2006
Question retirée le : 28 février 2006 (Retrait à l'initiative de l'auteur)